

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de nuit (art. 17 LTr)

- SOGEP Société Genevoise des Pétroles, 1214 Vernier
surveillance de la réception de produits pétroliers par pipeline Méditerranée–Rhône SPMR/Sappro
2 ho
16 décembre 2001 au 18 décembre 2004
- Petrostock SA, 1214 Vernier
surveillance de la réception de produits pétroliers par pipeline Méditerranée–Rhône SPMR/Sappro
2 ho
30 décembre 2001 au 1^{er} janvier 2005
- Usines métallurgiques de Vallorbe, 1337 Vallorbe
LC (rondes à chaînes) – LP (limes de précision) – LA/LR (limes à manches ronds, manches carrés)
54 ho ou f
3 février 2002 au 8 février 2003
- Cicorel SA, 2017 Boudry
fabrication TAB (insolation CNC salle blanche – contrôle CNC – galvanoplastie) à La Chaux-de-Fonds
18 ho ou f
9 septembre 2001 au 11 septembre 2004 (renouvellement)
- Seba Aproz SA, 1951 Sion
secteurs de production, de logistique, d'entretien et de préparation
42 ho ou f
27 janvier 2002 au 6 mars 2004 (modification)
- Décolletage AGAM SA, 1880 Bex
décolletage et reprise
16 ho ou f
11 mars 2002 au 12 mars 2005 (renouvellement)

Travail du dimanche (art. 19 LTr)

- SOGEP Société Genevoise des Pétroles, 1214 Vernier
surveillance de la réception de produits pétroliers par pipeline Méditerranée – Rhône SPMR/Sappro
2 ho
16 décembre 2001 au 18 décembre 2004

- Petrostock SA, 1214 Vernier
surveillance de la réception de produits pétroliers par pipeline Méditerranée–Rhône SPMR/Sapro
2 ho
30 décembre 2001 au 1^{er} janvier 2005
- Décolletage AGAM SA, 1880 Bex
décolletage
2 ho
10 mars 2002 au 12 mars 2005 (renouvellement)

Travail continu (art. 24 LTr)

- Schoeller Wavin Systems AG, 1680 Romont
fabrication d'articles en matière plastique
48 ho ou f
27 janvier 2002 au 29 janvier 2005 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Louis Lang SA, 2900 Porrentruy
fabrication de bracelets: fraisage et perçage, fabrication de boîtes: étampage, tournage, fraisage polissage: automates
26 ho ou f
19 novembre 2001 au 20 novembre 2004 (renouvellement/modification)

- Pouly Tradition SA, 1242 Satigny
boulangerie, pâtisserie et traiteur
103 ho ou f
13 août 2000 au 16 août 2003 (renouvellement/modification)
- Imprimerie Mauron + Tinguely & Lachat SA, 1701 Fribourg
offset et diverse fabrication
8 ho ou f
20 janvier 2002 au 22 janvier 2005 (renouvellement/modification)
- montena components sa, 1728 Rossens
bobinage – assemblage – ligne d'imprégnation
13 ho ou f
11 novembre 2001 au 13 novembre 2004 (renouvellement/modification)
- Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont
laminoir, découpeuse, emballage, impression (W & H), montage des clichés,
entretien et « docteur machines »
105 ho ou f
24 février 2002 au 26 février 2005 (renouvellement/modification)

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Pouly Tradition SA, 1242 Satigny
boulangerie, pâtisserie et traiteur
68 ho ou f
13 août 2000 au 16 août 2003 (renouvellement/modification)
- Imprimerie Mauron + Tinguely & Lachat SA, 1701 Fribourg
offset et diverse fabrication
2 ho ou f
20 janvier 2002 au 22 janvier 2005 (renouvellement/modification)
- montena components sa, 1728 Rossens
bobinage – assemblage – ligne d'imprégnation
3 ho ou f
11 novembre 2001 au 13 novembre 2004 (renouvellement/modification)
- Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont
laminoir, découpeuse, emballage, impression (W & H), montage des clichés,
entretien et « docteur machines »
70 ho ou f
24 février 2002 au 26 février 2005 (renouvellement/modification)

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr)

- Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont
ligne de fabrication de film soufflé (Blown Film)
18 ho
24 février 2002 au 26 février 2005 (renouvellement/modification)
- Metalor Technologies SA, 2000 Neuchâtel
chaînes « Tentola » et « Savonnette » pour la fabrication de lingots bancaires
et fonderie d'argent
20 ho
10 juin 2001 au 12 juin 2004 (renouvellement/modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

26 février 2002

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.02.2002
Date	
Data	
Seite	1589-1592
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 084

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.